

## Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/018

Date de la convocation : 22 février 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hakim GIBERT

### OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS ELUS LORS DU DEPLACEMENT AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que 3 élus se sont rendus au Salon des Maires et des Collectivités Locales en Novembre dernier.

Afin de leur rembourser les frais de déplacement et d'hébergement, il est nécessaire de valider la demande en séance du Conseil Municipal accompagnée des justificatifs.

Conformément à l'article R2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour la ville de prendre en charge les frais liés au transport et au séjour lors de déplacements des élus.

Vu le déplacement et l'hébergement de Madame la Maire, Madame Claude HAMEL et Monsieur Eric MAUR lors du Salon des Maires de Novembre 2023,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité,**

1 – d'autoriser le remboursement des frais de transport et d'hébergement pour un montant total de 567.23 € TTC

Attribués à : Sylvie LAROCHE : 198.23 €  
Claude HAMEL : 193.50 €  
Eric MAUR : 175.50 €

2 - de prélever la dépense sur le Budget primitif 2024

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,

Hakim GIBERT

Transmis en Préfecture : 1er mars 2024  
Affichage : 1er mars 2024



Pour copie conforme,  
La Maire,

Sylvie LAROCHE